

Annexe

# Journal officiel des Communautés européennes

N° 112

Mars 1969

Édition de langue française

## Débats du Parlement européen

---

Session 1968-1969

Compte rendu in extenso de la séance

Sommaire

**Séance du lundi 10 mars 1969** ..... 1

Reprise de la session, p. 1 — Excuses, p. 2 — Désignation d'un membre du Parlement européen, p. 2 — Dépôt de documents, p. 2 — Communication du Conseil des Communautés européennes relative à un accord C.E.E. - Turquie, p. 3 — Procédure d'urgence, p. 3 — Ordre du jour de la présente séance, p. 3 — Règlement des comptes du Parlement européen pour 1968, p. 4 — Mission d'une délégation du Parlement européen auprès de la communauté est-africaine, p. 5 — Déclaration relative du renouvellement de la convention de Yaoundé, p. 9 — Cinquième réunion de la Conférence parlementaire C.E.E. - E.A.M.A., p. 9 — Décision relative à l'organisation d'une enquête sur les coûts des infrastructures des transports, p. 18 — Adoption du procès-verbal, p. 20 — Clôture de la session, p. 20.

## AVIS AU LECTEUR

En même temps que l'édition en langue française paraissent des éditions dans les trois autres langues officielles des Communautés : l'allemand, l'italien et le néerlandais. L'édition en langue française contient les textes originaux des interventions faites en langue française et la traduction en français de celles qui ont été faites dans une autre langue. Dans ce cas, une lettre figurant immédiatement après le nom de l'orateur indique la langue dans laquelle il s'est exprimé : (A) correspond à l'allemand, (I) à l'italien et (N) au néerlandais.

Les textes originaux de ces interventions figurent dans l'édition publiée dans la langue de l'intervention.

## SÉANCE DU LUNDI 10 MARS 1969

### Sommaire

1. Reprise de la session .....	1	10. Déclaration relative au renouvellement de la convention de Yaoundé :	
2. Excuses .....	2	Document transmis pour information à la Commission des relations avec les pays africains et malgache .....	9
3. Désignation d'un membre du Parlement européen .....	2	11. Cinquième réunion de la Conférence parlementaire C.E.E. - E.A.M.A. — Discussion d'un rapport de M. Vals, fait au nom de la commission des relations avec les pays africains et malgache :	
4. Dépôt de documents .....	2	M. Vals, rapporteur .....	9
5. Communication du Conseil des Communautés européennes relative à un accord C.E.E. - Turquie .....	3	MM. Metzger, au nom du groupe socialiste ; Laudrin, au nom du groupe de l'U.D.E. ; Bersani, Armengaud, Vals ; Rochereau, membre de la Commission des Communautés européennes .....	12
6. Procédure d'urgence .....	3	Adoption d'une proposition de résolution .	18
7. Ordre du jour de la présente séance ....	3	12. Décision relative à l'organisation d'une enquête sur les coûts des infrastructures des transports. — Discussion d'un rapport de M. Apel, fait au nom de la commission des transports :	
8. Règlement des comptes du Parlement européen pour 1968. — Discussion d'un rapport intérimaire de M. Spénale, fait au nom de la commission des finances et des budgets :		M. Apel, rapporteur .....	18
M. Spénale, rapporteur .....	4	MM. Cousté, au nom du groupe de l'U.D.E. ; Bodson, membre de la Commission des Communautés européennes ..	19
Adoption de la proposition de résolution .	5	Adoption d'une proposition de résolution .	20
9. Mission d'une délégation du Parlement européen auprès de la Communauté est-africaine. — Discussion d'un rapport de M. Bersani, fait au nom de la commission des relations avec les pays africains et malgache :		13. Adoption du procès-verbal .....	20
M. Bersani, rapporteur .....	5	14. Clôture de la session .....	20
MM. Metzger, au nom du groupe socialiste ; Rochereau, membre de la Commission des Communautés européennes ; Metzger .....	7		
Adoption de la proposition de résolution .	9		

### PRÉSIDENCE DE M. POHER

#### 1. Reprise de la session

(La séance est ouverte à 17 h)

**M. le Président.** — La séance est ouverte.

**M. le Président.** — Je déclare reprise la session du Parlement européen qui avait été interrompue le 21 février dernier.

## 2. Excuses

**M. le Président.** — MM. Arendt, Covelli, Dewulf, Luzzatto, Pianta, Scoccimarro et Tolloy s'excusent de ne pouvoir assister à la présente séance.

## 3. Désignation d'un membre du Parlement européen

**M. le Président.** — Le 25 février 1969, les présidents des États Généraux du royaume des Pays-Bas ont désigné M. Bos comme membre du Parlement européen.

La vérification de ce mandat aura lieu ultérieurement, étant entendu que, conformément à l'article 8, paragraphe 3, du règlement, notre collègue siègera provisoirement avec les mêmes droits que les autres membres du Parlement.

Je souhaite une cordiale bienvenue à notre nouveau collègue.

## 4. Dépôt de documents

**M. le Président.** — Depuis l'interruption de la session, j'ai reçu les documents suivants :

### a) Du Conseil des Communautés européennes :

- le projet de budget de recherches et d'investissement de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour l'exercice 1969, (doc. 230/68) ;

Ce document a été renvoyé à la commission des finances et des budgets.

- des demandes de consultation sur :

- les propositions modifiées de la Commission des Communautés européennes au Conseil relatives à des règlements définissant les conditions d'application des mesures de sauvegarde dans les secteurs des céréales, du riz, de la viande de porc, des œufs, de la viande de volaille, des matières grasses, des fruits et légumes, (doc. 206 modifié/68) ;

Ce document se substitue au document 206/68 déposé le 20 février 1969 <sup>(1)</sup> et demeure renvoyé à la commission de l'agriculture pour examen au fond et, pour avis, à la commission des relations économiques extérieures ;

- la proposition de la commission des Communautés européennes au Conseil concernant un règlement relatif au concours du F.E.O.G.A., section garantie (doc 231/68) ;

Ce document a été renvoyé à la commission de l'agriculture pour examen au fond et, pour avis, à la commission des finances et des budgets ;

- la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à un règlement modifiant le règlement n° 120/67/CEE portant organisation commune des marchés dans le secteur des céréales, notamment en fonction de l'arrangement international sur les céréales (doc. 232/68) ;

Ce document a été renvoyé à la commission de l'agriculture pour examen au fond et, pour avis, à la commission des relations économiques extérieures ;

- la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil concernant une directive relative au rapprochement des législations des États membres concernant les agents émulsifiants, stabilisants, épaississants et gélifiants pouvant être employés dans les denrées destinées à l'alimentation humaine (doc. 233/68) ;

Ce document a été renvoyé à la commission des affaires sociales et de la santé publique pour examen au fond et, pour avis, à la commission juridique ;

- les propositions de la Commission des Communautés européennes au Conseil relatives à :

une directive fixant les modalités de réalisation de la liberté d'établissement dans les activités non salariées de l'agriculture,

une directive fixant les modalités de réalisation de la liberté d'établissement dans les activités non salariées annexes de l'agriculture, (doc. 234/68) ;

Ce document a été renvoyé à la commission juridique pour examen au fond et, pour avis, à la commission de l'agriculture.

### b) De la Commission des Communautés européennes

- une communication sur les aspects sociaux de la politique charbonnière (dans le cadre d'une politique énergétique communautaire) doc. 197/II/68) ;

Ce document, qui constitue un complément à la communication sur la première orientation pour une politique énergétique communautaire (doc. 197/I/68), déposée le 22 janvier 1969 <sup>(1)</sup>,

(1) Cf. J.O. n° C 29 du 6 mars 1969, p. 1.

(1) Cf. J.O. n° C 17 du 12 février 1969, p. 9.

**Président**

est renvoyé à la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques pour examen au fond et, pour avis, à la commission des affaires sociales et de la santé publique.

c) *Des présidents des quatre groupes politiques :*

- une proposition de résolution portant modification de l'article 4 du règlement du Parlement européen sur la fin du mandat des représentants (doc. 225/68).

d) *Des commissions parlementaires, les rapports suivants :*

- un rapport de M. Spénale, fait au nom de la commission des finances et des budgets, sur le projet de règlement des comptes du Parlement européen pour l'exercice 1968 (1<sup>er</sup> janvier - 31 décembre 1968) (rapport intérimaire) (doc. 222/68) ;
- un rapport de M. Behrendt, fait au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique, sur la proposition modifiée de la Commission des Communautés européennes au Conseil concernant une directive relative à des problèmes sanitaires en matière d'échanges intracommunautaires de certaines viandes fraîches découpées (rapport complémentaire) (doc. 223/68) ;
- un rapport de M. Artzinger, fait au nom de la commission des finances et des budgets, sur la proposition de la Commission économique européenne au Conseil relative à un règlement concernant les impôts frappant la consommation de tabacs manufacturés autres que les taxes sur le chiffre d'affaires, ainsi qu'un projet de résolution concernant l'accise sur les tabacs manufacturés (doc. 224/68) ;
- un rapport de M. Bersani, fait au nom de la commission des relations avec les pays africains et malgache, sur la mission effectuée du 17 au 20 janvier 1969 par une délégation du Parlement européen auprès de la Communauté de l'Afrique de l'Est (doc. 226/68) ;
- un rapport de M. Lücker, fait au nom de la commission de l'agriculture, sur les propositions de la Commission des Communautés européennes au Conseil relatives à plusieurs règlements :
  - concernant la fixation des prix de certains produits agricoles (doc. 194/68 - Partie E), concernant les mesures à moyen terme pour différents marchés agricoles (doc. 194/68 - Partie C) ;
 (deuxième rapport intérimaire) (doc. 227/68) ;

— un rapport de M. Vals, fait au nom de la commission des relations avec les pays africains et malgache, sur les résultats de la 5<sup>e</sup> réunion de la Conférence parlementaire de l'association C.E.E. - E.A.M.A. qui s'est tenue à Tananarive du 10 au 15 janvier 1969 (doc. 228/68) ;

— un rapport de M. Riedel, fait au nom de la commission économique, sur la situation économique de la Communauté en 1968 et les perspectives pour 1969 (doc. 229/68).

5. *Communication du Conseil des Communautés européennes relative à un accord C.E.E. - Turquie*

**M. le Président.** — Par lettre datée du 26 février 1969, le Conseil des Communautés européennes m'a transmis une : « copie conforme de l'accord entre la Communauté économique européenne et la République turque, relatif à la fourniture de blé tendre à titre d'aide alimentaire, signé le 17 février 1969 et dont un exemplaire original est déposé auprès du secrétariat général du Conseil des Communautés européennes. »

Acte est donné de cette communication.

6. *Procédure d'urgence*

**M. le Président.** — Je propose au Parlement de décider que les rapports qui n'ont pu être déposés dans le délai prévu par la réglementation du 11 mai 1967 soient discutés selon la procédure d'urgence.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

7. *Ordre du jour de la présente séance*

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la fixation de l'ordre des travaux de la présente séance qui sera la dernière de la session annuelle 1968-1969.

Je vous propose de la fixer comme suit :

- Rapport intérimaire de M. Spénale sur le projet de règlement des comptes du Parlement européen pour 1968 ;
- Rapport de M. Bersani sur les résultats de la mission effectuée du 17 au 20 janvier 1969 par une délégation du Parlement européen auprès de la Communauté est-africaine à Arusha ;
- Rapport de M. Vals sur les résultats de la 5<sup>e</sup> réunion de la Conférence parlementaire de l'asso-

**Président**

ciation entre la Communauté économique européenne et les États africains et malgache associés ;

- Rapport de M. Apel sur la proposition concernant une décision relative à l'organisation d'une enquête sur les coûts des infrastructures servant aux transports par chemin de fer, par route et par voie navigable.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

### 8. Règlement de comptes du Parlement européen pour 1968

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport intérimaire de M. Spénale fait au nom de la commission des finances et des budgets, sur le projet de règlement des comptes du Parlement européen pour l'exercice 1968 (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1968) (doc. 222/68).

La parole est à M. Spénale.

**M. Spénale, rapporteur.** — Monsieur le Président, Messieurs, il s'agit dans cette affaire d'une simple question de procédure.

En effet, conformément à l'article 50, paragraphe 5, du règlement du Parlement européen, le projet de règlement des comptes du Parlement pour l'exercice 1968 a été transmis à notre commission des finances et il s'agit maintenant, pour le Parlement européen, de prendre acte des chiffres qui ont été communiqués par notre secrétariat. Il ne s'agit pas de se prononcer sur ces comptes et de porter un jugement de valeur, ni de donner un quitus. Il s'agit seulement de faire en sorte que ces comptes existent pour que la Commission, d'une part, et les organismes de contrôle, d'autre part, puissent effectuer leur travail.

Lorsque ces procédures auront été accomplies, les comptes définitifs de l'exercice 1968 reviendront devant notre Assemblée qui pourra alors ouvrir un débat sur cette matière.

La proposition de résolution soumise au Parlement est par conséquent très simple ; elle comprend cinq articles.

Le premier rappelle les crédits disponibles pour l'exercice financier 1968.

Le second prend acte des engagements de dépenses contractés au 31 décembre 1968, des paiements effectués pour cet exercice, des sommes restant disponibles à la clôture et des crédits reportés de droit sur l'exercice 1969.

L'article 3 décide que certains crédits reportés de 1967 sur l'exercice 1968 et qui n'ont pas été utilisés sont annulés.

L'article 4 précise, que les crédits disponibles de l'exercice 1968 et qui n'ont pas fait l'objet d'engagements de dépenses sont annulés.

L'article 5 précise que, en application de l'article 50, paragraphe 6, de notre règlement, le Parlement arrêtera ultérieurement, sur la base d'un rapport de sa commission compétente, les comptes de l'exercice 1968 et se prononcera alors sur la décharge, au vu des observations présentées par les services de contrôle.

S'agissant d'un problème de forme et de procédure et non d'appréciation au fond, cette affaire devra donc revenir pour examen définitif devant nous et il serait possible à notre Assemblée, pour l'instant, de l'adopter sans débat, ce que vous propose votre commission des finances.

Je voudrais cependant saisir cette occasion pour rappeler au passage que, pour 1968, le Parlement européen était la seule institution des Communautés et probablement l'une des très rares institutions parlementaires dans le monde à avoir proposé un budget en diminution. Nous y avons puisé d'autant plus de force pour protester contre les réductions qui nous étaient néanmoins imposées par le Conseil, notamment en ce qui concerne les effectifs et l'avancement du personnel de notre Assemblée, et nous avons demandé qu'une meilleure procédure d'examen de nos propositions budgétaires soit désormais instituée avec un dialogue entre notre Parlement et le Conseil.

Parce que cette démarche était raisonnable, nous avons obtenu qu'une meilleure procédure d'élaboration du budget soit mise en œuvre, et je rappelle que, cette année, une délégation de notre Assemblée, conduite par vous, Monsieur le président Poher, et comprenant le président de la commission des finances et le rapporteur de cette commission, a été reçue en Conseil de ministres et a obtenu que des demandes écartées depuis des années soient prises en considération.

Le fait que le Conseil de ministres ait été, à cette époque, présidé par notre collègue Santero a sans doute beaucoup facilité les choses. Mais votre autorité, Monsieur le Président, y a également contribué pour beaucoup. Si nous avons désormais une procédure meilleure et plus efficace, d'examen de notre budget, c'est certainement au président Poher que, pour l'essentiel, nous le devons.

A l'heure où nous sommes, il a semblé à la commission des finances qu'il était utile de le rappeler et de vous en rendre hommage, Monsieur le Président.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — Personne ne demande la parole ?...

**Président**

Je mets aux voix la proposition de résolution.

La proposition de résolution est adoptée (\*).

**9. Mission d'une délégation du Parlement européen auprès de la Communauté est-africaine**

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Bersani fait au nom de la commission des relations avec les pays africains et malgache, sur la mission effectuée du 17 au 20 janvier 1969 par une délégation du Parlement européen auprès de la Communauté de l'Afrique de l'Est à Arusha (doc. 226/68).

La parole est à M. Bersani.

**M. Bersani, rapporteur.** — (I) Monsieur le Président, chers collègues, au lendemain de la Conférence parlementaire de l'association qui s'est tenue à Tananarive (Madagascar), le bureau de notre Parlement a chargé une délégation de cette Assemblée, composée de sept membres, à se rendre en mission d'étude et d'information à Arusha (Tanzanie), siège de la Communauté de l'Est africain. Elle a trouvé un accueil amical et cordial, dont je m'empresse de donner acte, devant cette Assemblée, aux autorités politiques parlementaires des trois États africains et de la Communauté de l'Est africain.

Le moment culminant de la mission a été une rencontre, au siège du secrétariat de la Communauté, avec des délégations des Parlements des trois pays associés et une représentation du Parlement fédéral de la Communauté est-africaine.

Nous étions chargés de procéder à un échange de vues, à l'échelon parlementaire, sur les problèmes d'ordre général liés à la mise en œuvre de la convention d'Arusha, et nous devons notamment examiner la possibilité d'appliquer l'article 28 de la convention. Cet article stipule que les parties contractantes doivent faciliter les contacts qui pourraient avoir lieu entre, d'une part, l'Assemblée parlementaire et, d'autre part, les Parlements des États partenaires de la Communauté de l'Est africain et de l'Assemblée législative de l'Est africain.

L'accueil que nous avons reçu a donné, je le répète, pleine satisfaction et je crois pouvoir affirmer, au nom de mes collègues, que la mission s'est soldée par un bilan positif. Ainsi que nous avons pu le constater sur place, la Communauté de l'Est africain, associée à la C.E.E. depuis un peu plus d'un an, est dotée de structures politiques et techniques analogues en de nombreux points à celles de notre Communauté. C'est un point qui mérite d'être souligné. On peut noter, une fois de plus, que le développement de notre Communauté profite à d'autres

formes institutionnelles d'association en divers points du globe.

Parmi toutes les communautés qui se sont constituées dans l'après-guerre, celle qui présente le plus de traits communs avec la nôtre est incontestablement la communauté de l'Est africain dont l'un des premiers actes a été de s'associer à nous.

Nos entretiens ont convergé principalement sur le fonctionnement de la présente convention. Celle-ci, malheureusement, n'a pu encore entrer en application, puisque deux de nos six pays ne l'ont pas encore ratifiée et que les quatre autres n'ont pas encore déposé les instruments de ratification. Voilà une chose qu'il faut mettre en évidence face aux requêtes pressantes qui nous ont été adressées tour à tour à Arusha, puis à Nairobi et à Entebbe, afin que les procédures de ratification de la convention soient terminées dans les meilleurs délais. Une fois de plus, notre Parlement doit, aujourd'hui, adresser de vifs reproches aux instances responsables de nos six pays.

Il est vraiment fâcheux qu'à un an d'intervalle on en soit encore au même point.

Nos conversations ont ensuite porté sur le contenu de la convention. Vous n'ignorez pas, chers collègues, que la convention d'Arusha a une portée très limitée. On a voulu expérimenter concrètement une première forme de collaboration. Bien que cela n'ait pas été possible du fait des difficultés de procédure déjà évoquées, il convient désormais d'engager des négociations en vue du renouvellement de la convention et pour jumeler son destin avec celui de la convention de Yaoundé, de façon à en élargir le champ d'action, conformément aux désirs précis formulés à Arusha.

J'estime en effet que les délégués de la Communauté de l'Est africain ont raison d'insister non seulement pour que le développement des deux traités en voie de renouvellement soit parallèle, mais pour que soient également harmonisés les systèmes et les contenus, afin de préparer progressivement le terrain à un projet d'unification des diverses conventions. Nous devons nous efforcer de niveler les trop fortes démarcations existant entre l'un et l'autre système du fait des traités. Les Africains, nous ne l'ignorons pas, se sont à diverses reprises déclarés soucieux d'infléchir l'évolution en ce sens. Je pense néanmoins que nous allons vers un élargissement et une harmonisation croissante de la portée des traités. Dans cette perspective, j'estime que les colloques organisés par notre délégation à Tananarive et les rencontres qui ont eu lieu entre une délégation des États associés et les trois pays est-africains pourront fort utilement permettre à la situation de se décanter et de venir à maturation.

Le problème le plus urgent consiste donc à régulariser la convention et à en élargir la portée.

(\*) J.O. n° C 41 du 1<sup>er</sup> avril 1969.

**Bersani**

Ainsi que M. Vals le dit dans son rapport, nous sommes désormais parvenus à un stade crucial du renouvellement des conventions africaines. Nous sommes pratiquement à quelques semaines d'échéances extrêmement importantes, que nous avons tout intérêt à respecter.

Un autre souhait exprimé lors des colloques d'Arusha est que, si l'on ne parvenait pas à ratifier en temps opportun cette convention, il faudrait entamer sur-le-champ des pourparlers en vue d'une nouvelle convention.

Il s'agit là d'une nécessité d'ordre politique et pratique. On ne le répétera jamais assez ; c'est pourquoi je me tournerai vers M. Rochereau qui, dans le domaine des relations avec les pays africains et malgache, fait un travail si méritoire, pour lui soumettre à nouveau cette très pressante requête, à savoir que les négociations relatives à la nouvelle convention soient conclues dans les meilleurs délais.

Pour ce qui est de l'application pratique des dispositions de l'article 28, deux thèses étaient en présence à Arusha. La nôtre, selon laquelle le fonctionnement d'organismes de type parlementaire est un élément de synthèse indispensable au système prévu par la convention. Nous estimons qu'on ne peut taxer de pleinement démocratiques des institutions dont est absent un organe de contrôle tel que le Parlement.

Nous nous sommes donc efforcés par tous les moyens de définir les raisons pour lesquelles nous voulions trouver une formule satisfaisante pour les deux parties en cause et qui s'adapte parfaitement aux dispositions de l'article 28.

Il arrive que l'autre thèse d'inspiration anglo-saxonne éclaire les problèmes sous un angle plus pragmatique que juridique. On a abondamment discuté du sujet. L'unanimité ne s'est pas faite tout de suite chez les Africains.

Au terme de cet ample débat, une forte majorité est toutefois convenue de se mettre à l'ouvrage et d'examiner d'abord une solution concrète à ce problème. On a parlé, à titre de simple hypothèse, d'une commission groupant 18 Africains et 18 Européens, de certaines modalités techniques pour le fonctionnement d'une Commission parlementaire mixte, des dates auxquelles celle-ci pourrait se réunir et de la procédure de travail qu'elle pourrait adopter. On s'est donc efforcé de ne pas s'en tenir à des généralités et de donner un tour pratique aux débats. Vous trouverez en annexe au rapport le texte d'un communiqué de presse qui a été diffusé d'un commun accord à l'issue des rencontres et qui montre bien l'unanimité qui s'est faite en fin de mission sur la nécessité de mettre en œuvre ce principe.

Monsieur le Président, chers collègues, je ne m'étendrai pas davantage sur les différentes activités de la mission à Arusha auxquelles on a voulu donner le maximum d'efficacité.

Je voudrais, avant de conclure, émettre brièvement quelques considérations générales. L'expérience d'Arusha a prouvé, à mon avis, l'utilité et le bien-fondé d'initiatives de ce genre, surtout quand elles s'appliquent à des situations qui peuvent évoluer et mûrir comme dans le cas présent.

Nous nous trouvons confrontés à un problème politique de premier plan dont la solution nécessite la suppression des grandes oppositions entre l'Afrique francophone et l'Afrique anglophone, grâce à une conception plus vaste des problèmes interafricains et des rapports de l'Afrique avec les autres zones politico-économiques.

L'ensemble des conventions en vigueur et celles qui sont en bonne voie de réalisation, telles que la convention avec la Tunisie et le Maroc, intéresse désormais plus de 60 % des populations africaines, ce qui représente une vaste superficie où la Communauté européenne est appelée à transformer ultérieurement sa collaboration en un *partnership* moral, politique, social et économique avec ces populations.

La C.E.E. abordera, ces prochains mois, un tournant important de sa politique étrangère à l'égard des peuples du tiers monde. Aussi la mise en œuvre, le développement, l'élargissement de la convention d'Arusha représentent-ils une étape décisive permettant d'amorcer le passage d'une politique géographiquement limitée à une politique élargie à la plus grande partie de l'Afrique et dont les bienfaits profiteront, par-delà les relations entre la Communauté européenne et les peuples indépendants d'Afrique, au développement des relations interafricaines.

En intensifiant notre action en ce sens, nous contribuons à abattre les obstacles dressés entre les diverses régions d'Afrique, nous habitons les Africains à s'asseoir autour d'une même table ; la C.E.E. devient ainsi un facteur d'unification et joue le rôle de ferment et de stimulant.

De multiples exigences nous poussent à aller de l'avant, à améliorer les institutions et à en accuser la portée démocratique, et aussi à encourager le plus grand nombre à se rallier à cet idéal. Ces considérations prennent d'autant plus d'importance que sur un plan tout à fait paritaire, nous nous efforçons, avec nos collègues des Parlements d'Afrique, de donner aux problèmes de ce continent une dimension élargie au tiers monde, ainsi qu'en témoignent les Conférences d'Alger et de la Nouvelle Delhi. Nos partenaires africains se sont montrés là les plus ardents défenseurs de cette forme de collaboration qui, loin de s'opposer à une vision globale, trouve son épanouissement dans le dépassement des

**Bersani**

politiques confinées à une zone géographique et regroupe les forces au service des peuples et de la paix. De ce point de vue, alors que nous nous rendons compte de l'hypothèse initiale que faisait peser un néocolonialisme tenace, point encore disparu, il est significatif de voir qu'un groupe de pays qui, il y a une dizaine d'années, s'étaient montrés fort sceptiques à l'égard de l'association et avaient sévèrement critiqué l'association de Yaoundé, non seulement ont adhéré à la convention, mais, comme on l'a répété à diverses reprises à Arusha, se sont faits les avocats d'un élargissement de la convention d'Arusha.

Telles sont, Monsieur le Président, les appréciations sur certains aspects particuliers, mais de portée générale, qu'a estimé bon de faire, à l'unanimité, notre commission.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Metzger, au nom du groupe socialiste.

**M. Metzger.** — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous pouvons être reconnaissants à M. Bersani d'avoir fait rapport de façon si complète et approfondie sur ce qui s'est passé à Arusha et sur ce qui en est résulté. Il a justement souligné que les Africains se plaignent de ce que la mise en œuvre du traité se fasse tant attendre. Le traité a en effet été conclu dès le 26 juillet 1968 et l'on sait qu'à l'heure actuelle, toutes les opérations de ratification ne sont pas encore terminées.

Mais il y a aussi, dans les critiques formulées par les Africains, quelque chose de positif, qui nous réjouit beaucoup, à savoir que les hommes politiques africains souhaitent l'association avec l'Europe, avec la Communauté économique européenne. Ils voudraient que cette association soit consacrée juridiquement aussi tôt et aussi promptement que possible. C'est ce qui résulte du vœu qui a été exprimé non seulement de voir la ratification intervenir le plus vite possible, avant que le traité n'arrive à expiration, c'est-à-dire avant le 31 mai 1969, mais aussi de voir entamer immédiatement des négociations en vue de convenir, comme le prévoit le traité, du renouvellement de celui-ci, parallèlement au renouvellement de la convention de Yaoundé. C'est là un fait absolument positif. D'ailleurs, nous avons senti combien était vif, chez tous les orateurs et chez tous ceux avec qui nous avons eu l'occasion de nous entretenir, le désir de réaliser cette association avec l'Europe.

On a insisté à juste titre sur le rôle politique éminent qu'est appelé à jouer, en l'occurrence, la Communauté économique européenne. Elle peut, en effet, contribuer à établir des contacts entre les divers pays africains, non seulement entre les pays de langue française, mais aussi entre les pays de langue an-

glaise. Ces contacts permettront d'organiser la coopération intra-africaine sur une plus grande échelle, de créer en Afrique des espaces économiques plus vastes et surtout, pour ce qui est du point de vue politique, d'établir de bonnes relations, des relations amicales, entre l'Europe et l'Afrique. Le fait que nous avons dès maintenant réussi à rapprocher de la C.E.E. une série de pays africains anglophones est, à tous égards, important du point de vue politique.

On notera avec intérêt, à ce propos, que l'on nous a demandé sans détour où en était le problème de l'adhésion de la Grande-Bretagne, problème qui est évidemment du plus haut intérêt pour les pays africains de langue anglaise. Ces États et leurs parlementaires sont, bien entendu, conscients de tout ce qu'implique, pour ce qui est du développement de l'Afrique et pour l'avenir des relations entre la C.E.E. et les États africains anglophones, la question de savoir si la Grande-Bretagne deviendra ou non membre de la C.E.E.

Il a aussi été question, à ce propos, de la possibilité de créer, dans le cadre de la convention de Yaoundé, un fonds de développement ou quelque chose d'analogue. Il ne fait pas de doute que ce problème pourra être résolu facilement dès que la Grande-Bretagne sera membre de notre Communauté et assumera sa part de responsabilités quant au développement des États africains, y compris ceux qui sont de langue anglaise.

On peut donc dire — je ne me répète pas, je me résume simplement — que la mission à Arusha a révélé à quel point des hommes politiques très conscients de leurs responsabilités, membres de l'Assemblée législative de la Communauté d'Afrique orientale ou membres des trois Parlements nationaux des États de cette Communauté, souhaitent travailler en coopération avec nous. C'est extrêmement important.

Il est apparu également que l'on souhaite organiser les relations entre les parlementaires de la Communauté économique européenne et ceux de la Communauté d'Afrique orientale, de façon telle — les formes qui seront choisies n'ayant qu'une importance secondaire — que les parlementaires puissent contribuer à faire évoluer dans un sens favorable les relations entre la C.E.E. et les États africains en question. Les parlementaires dont je viens de parler sont tout disposés à travailler en ce sens.

Je voudrais le souligner — et on ne le dira jamais assez à propos des autres États africains — le fait que des hommes politiques des deux continents aient aussi des contacts personnels est, à lui seul, d'une importance politique capitale. Nous avons pu nous rendre compte, à l'occasion de ces rencontres d'homme à homme qu'il nous a été donné de multiplier, à quel point, avec quel enthousiasme, le mot n'est pas trop fort, on souhaite ces contacts.

**Metzger**

Je puis vous assurer, au nom du groupe socialiste, que nous appuierons toute initiative tendant à faciliter et à resserrer ces relations, et que nous souhaitons notamment un resserrement des relations entre les États africains francophones et les États africains anglophones, afin que les accords d'association qui actuellement ne sont encore que juxtaposés, puissent un jour se fondre en un traité unique. Il ne fait aucun doute qu'une révolution en ce sens est possible et qu'elle serait de l'intérêt commun de l'Europe et de l'Afrique. En tout cas, mon groupe fera tout ce qu'il pourra pour qu'il en aille ainsi.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — La parole est à M. Rochereau.

**M. Rochereau, membre de la Commission des Communautés européennes.** — Monsieur le Président, à la vérité, je n'aurai pas grand'chose à ajouter à l'exposé de M. le rapporteur Bersani, ni aux réflexions que M. Metzger vient de faire. Toutefois, je voudrais donner une information au Parlement européen concernant le renouvellement de l'accord d'Arusha.

Ainsi que le Parlement le sait, nous avons pris l'engagement devant le Conseil de déposer un rapport introductif sur les négociations visant au renouvellement de l'accord d'Arusha. Nous sommes en retard d'un mois sur les échéances prévues, mais ce retard n'est pas imputable à la Commission. En effet, c'est seulement le 15 février dernier que nous avons reçu le mémorandum des pays de l'Est africain, qui expose les premières phases de la négociation pour le renouvellement de l'accord d'Arusha.

Le rapport de la Commission est prêt. Il sera adopté en Commission, sinon mercredi prochain, du moins dans huit jours. Ainsi, le Conseil sera saisi, lors de sa session des 24 et 25 mars, du rapport de la Commission sur le renouvellement de l'accord d'Arusha.

Je ne puis préjuger, bien entendu, des difficultés éventuelles que pourront susciter ces négociations. Je ne puis en conséquence me prononcer sur les délais qui seront nécessaires pour les mener à bien. Ce que je puis dire, c'est que, du côté de la Commission, le désir est formel — elle l'a affirmé à plusieurs reprises — que les négociations sur l'accord d'Arusha se conduisent à peu près parallèlement aux négociations sur le renouvellement de l'accord de Yaoundé. Cependant, la Commission a toujours demandé que ce parallélisme ne soit pas absolu, qu'il n'y ait pas de liaison absolue entre les deux catégories de négociations. Mais, étant donné que l'échéance est la même pour l'accord d'Arusha et pour la convention de Yaoundé, il est bien évident dans notre esprit qu'il faut, de toute nécessité, que les négociations soient terminées à peu près dans le même temps.

Voilà ce que je voulais dire. Je puis en tout cas confir-

mer au Parlement que la Commission est prête à déposer son rapport au Conseil.

Je voudrais en outre, Monsieur le Président, avec votre permission, souligner deux points.

Je note, dans l'excellent rapport de M. Bersani, et surtout dans la proposition de résolution, un paragraphe 4 relatif à l'harmonisation entre les différents régimes d'association que la Communauté a mis sur pied avec l'Afrique.

Je pourrais renvoyer le Parlement au mémorandum que la Commission a déposé le 3 avril 1968. Nous y déclarions qu'il était prématuré d'envisager un accord unique valable pour toute l'Afrique, d'une part, parce que l'Afrique ne pose pas de problèmes homogènes et, d'autre part, parce que nous souhaitons, avec l'expérience, y voir vivre à la fois l'accord d'Arusha et l'accord de Yaoundé, ou les accords de Yaoundé 2 et d'Arusha 2.

Peut-être, dans un avenir ultérieur, envisagera-t-on non plus des associations séparées, mais un accord unique, ou du moins des parallélismes plus grands ou des liaisons plus intimes entre les différentes formes d'association, mais, pour l'instant, nous pensons qu'il serait prématuré d'envisager un accord unique ou même un accord cadre.

Toutes les explications ont été données dans notre mémorandum et je ne pense pas devoir y revenir. Nous avons d'ailleurs eu des discussions à cet égard, tant en commission parlementaire qu'en séance plénière du Parlement. En tout état de cause, et je voudrais que ceci soit bien précisé, au jugement de la Commission, c'est la convention de Yaoundé qui doit être la base de toutes les autres associations à laquelle celles-ci doivent se référer. Elle est pour nous la politique type d'ensemble, concrète, pour lutter contre une forme de sous-développement africain. C'est en référence à la convention de Yaoundé que nous voudrions envisager pour l'avenir des associations avec d'autres pays que ceux qui sont associés au titre de Yaoundé. Je veux le préciser, parce que nous l'avons dit dans notre mémorandum. Il était nécessaire de le rappeler en tout état de cause pour répondre à M. Bersani et à la préoccupation exprimée dans la résolution que la commission propose au Parlement. C'est au fur et à mesure que les négociations de Yaoundé vont se développer que nous pourrions envisager avec plus de précision les dispositions à prendre dans l'accord d'Arusha pour que le parallélisme soit réalisé.

Enfin, une dernière observation qui rejoint les préoccupations du Parlement de voir se constituer une Commission parlementaire mixte. Je parle toujours de l'accord d'Arusha. Je crois pouvoir dire que la Commission adoptera la proposition que je vais lui faire et qui vise à ce que dans la négociation soit prévue une Commission parlementaire mixte composée de parlementaires de l'Afrique de l'Est et de

**Rochereau**

parlementaires européens. Je ne vais pas suggérer au Conseil de se prononcer sur les modalités de fonctionnement de cette Commission parlementaire mixte. C'est là un problème parlementaire qui ne relève ni de la Commission, ni du Conseil. Le nombre de parlementaires, les modalités de réunion ne nous concernent pas. Je puis donner l'assurance à M. Bersani et au Parlement que la Commission proposera, au titre des négociations d'Arusha 2, la création d'une Commission parlementaire mixte.

Voilà ce que je voulais dire. Les positions de la Commission sont connues et il n'y a pas de divergences de vue entre le Parlement et la Commission.

(*Applaudissements*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Metzger. Merci, Monsieur Rochereau.

**M. Metzger.** — (A) Permettez-moi de faire simplement remarquer qu'aux termes du paragraphe 4 de la proposition de résolution, le Parlement souhaite qu'au cours de cette période, des progrès substantiels soient réalisés en matière d'harmonisation des régimes d'association ; il ne s'agit donc pas de réaliser dès maintenant une harmonisation absolue, mais de faire des progrès substantiels. Je pense que, sur ce point, nous sommes d'accord avec la Commission.

**M. Rochereau.** — Oui, Monsieur Metzger.

**M. le Président.** — Je constate que la Commission est d'accord.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition de résolution.

La proposition de résolution est adoptée (\*).

#### 10. *Déclaration relative au renouvellement de la convention de Yaoundé*

**M. le Président.** — Avant de passer au rapport de M. Vals, point suivant de l'ordre du jour, j'informe le Parlement que, par lettre en date du 15 février 1969, m'a été transmis le texte de la déclaration relative au renouvellement de la convention de Yaoundé adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de l'organisation commune africaine et malgache lors de la Conférence qui les a réunis à Kinshasa du 27 au 29 janvier 1969.

Cette déclaration sera transmise pour information à la commission des relations avec les pays africains et malgache.

#### 11. *Cinquième réunion de la Conférence parlementaire C.E.E. - E.A.M.A.*

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Vals, fait au nom de la commission des relations avec les pays africains et malgache, sur les résultats de la cinquième réunion de la Conférence parlementaire de l'association C.E.E. - E.A.M.A. qui s'est tenue à Tananarive du 10 au 15 janvier 1969 (doc. 228/68).

La parole est à M. Vals.

**M. Vals, rapporteur.** — Au cours du bref exposé que je vais vous faire sur le rapport que la commission des pays associés présente devant vous, je n'ai pas l'intention de paraphraser ce dernier. Je vais évoquer simplement un certain nombre de problèmes que je n'ai pas cru devoir signaler par écrit, bien que quelques-uns soient importants et méritent d'être évoqués devant vous.

Sans vouloir révenir longuement sur l'excellente préparation mise au point par les responsables malgaches et qui a permis à cette Conférence de se dérouler dans les meilleures conditions possibles, je voudrais attirer votre attention sur un problème d'organisation qui nous concerne, nous, parlementaires européens.

Lors de la désignation du bureau de la Conférence parlementaire, nous nous sommes trouvés dans une situation délicate, que M. Bersani d'ailleurs a évoquée devant le bureau de notre Parlement, à savoir que parmi les cinq membres européens du bureau de la Conférence, il y avait quatre Français et un Allemand. Cela a provoqué quelques remous, et je dois vous dire que les Français, les premiers, ont été à la fois surpris et gênés. En fait, une telle situation est inconfortable pour tout le monde et pour chacun d'entre nous, même si les Africains ont eu le bon goût d'être discrets et de ne pas faire trop de commentaires sur ces contradictions internes au Parlement européen.

Certes, je sais bien qu'on pourrait dire que le bureau de la Conférence n'est en rien comparable au bureau du Parlement européen, qu'il n'a que des pouvoirs honorifiques, qu'il ne se réunit qu'une seule fois par an, essentiellement pour se prononcer sur le projet d'ordre du jour qui lui est présenté par la Commission paritaire, et que de ce fait la composition de ce bureau n'a qu'une importance relative.

Pourtant, le bureau de la Conférence représente, vers l'extérieur, la Conférence tout entière. De ce fait, chacun est conscient, je crois, qu'il doit être le reflet de toutes les tendances politiques de notre Parlement mais aussi, dans la mesure du possible, des six nationalités qui le composent. En clair, cela veut dire que puisque le règlement de la conférence prévoit que le bureau se compose de cinq représentants afri-

(\*) J.O. n° C 41 du 1<sup>er</sup> avril 1969.

## Vais

cains et de cinq représentants européens, aucun de nos six pays ne devrait avoir plus d'un membre au bureau. Cela, certes, pose des problèmes, surtout du côté français, du fait qu'un groupe politique est exclusivement composé de représentants français. Toutefois, nous devrions avoir la sagesse, entre Français surtout, de trouver une formule qui donne satisfaction à tout le monde, de façon que le bureau de la Conférence n'apparaisse pas, surtout vis-à-vis de l'extérieur, comme le monopole d'un seul État qui, de surcroît, est une ancienne puissance coloniale, mais qu'il soit le reflet de la Communauté tout entière.

Me mettant à la place des Africains, je me serais ému d'un retour en force des représentants français. Dans le contexte politique actuel, les observateurs extérieurs à notre Parlement pourraient aisément accrédi-ter la thèse d'un directoire restreint régnant sur l'association, à l'image de je ne sais quel directoire que l'on pourrait imaginer régnant sur l'Europe.

Or, et je crois qu'il est indispensable de le rappeler, l'association n'est le monopole d'aucun État. Si elle a réussi, c'est précisément parce qu'elle a créé des organes véritablement multilatéraux et paritaires où tous les États sont traités sur un pied d'égalité. Sans vouloir éluder des responsabilités qui incombent à tous les groupes politiques, y compris le mien, dans ce cas précis — qui est et restera, j'en suis persuadé, un accident — je voudrais, en tant que président de groupe, demander au président du Parlement d'appeler l'attention des différents groupes sur leurs responsabilités face à certaines situations et sur les conséquences politiques qu'elles entraînent et l'inviter à user au besoin de son influence pour exercer un certain arbitrage entre les groupes.

La désignation des membres européens de la Conférence, et plus particulièrement des membres du bureau, devrait être mise sur pied soigneusement au cours d'une réunion d'un bureau élargi comprenant, à la fois, les membres du bureau du Parlement européen et également les présidents des groupes politiques. Nous éviterions ainsi de nous trouver un jour dans une situation analogue à celle que nous avons connue à Tananarive et, cette fois, avec d'autres représentants que les Français en majorité au bureau de la Conférence.

Après avoir évoqué ce problème de procédure, je voudrais résumer brièvement les travaux de la Conférence proprement dite. Je voudrais surtout donner, non pas à ceux qui ont participé aux travaux de Tananarive mais à ceux qui étaient absents, des impressions.

Disons d'abord que l'examen du rapport annuel sur l'activité du Conseil se doublait d'un bilan des quatre dernières années d'activité de l'association et que, en même temps, il a permis de dégager les grandes lignes des orientations à prendre dans l'optique d'une nouvelle convention.

Ces débats étaient extrêmement intéressants, parce que, en dehors de l'intérêt que revêtaient les divers aspects que je viens d'indiquer, un document de travail était présenté sur un sujet d'actualité qui intéressait tout le monde et qui n'avait pas été abordé par la Commission paritaire.

En effet, le problème de l'industrialisation des États associés avait été très bien étudié par M. Dewulf dans son excellent document de travail. C'est lui qui a alimenté les débats qui nous ont permis de voir assez clairement ce que souhaitaient les Africains en la matière et dans quels domaines ils désiraient que la coopération technique et financière soit renforcée.

La dernière Conférence de l'association, qui s'était tenue à Strasbourg, avait proposé le choix d'un deuxième thème de discussion, indépendamment du rapport annuel d'activité. Ce fut une excellente suggestion, car l'expérience a montré que cette discussion sur un thème précis donnait un intérêt supplémentaire à la Conférence et étoffait davantage les débats. Elle l'est d'autant plus que, maintenant que l'association a dépassé le stade du rodage, il n'y aura désormais, je pense, que peu de choses nouvelles à commenter en ce qui concerne le fonctionnement des institutions, celui-ci se révélant satisfaisant.

En bref, à mon point de vue, il serait très important qu'un deuxième sujet de débat sur un thème d'actualité soit dorénavant prévu à chaque Conférence parlementaire de l'association.

Indépendamment des sujets traités, le succès de la Conférence de Tananarive est dû à la participation active non seulement de notre ami, M. Rochereau — nous y sommes habitués, car il nous est toujours fidèle — mais aussi du président en exercice du Conseil de la C.E.E. et du président du Conseil d'association qui était aussi, très opportunément, le président des réunions des parties contractantes appelées à discuter du renouvellement de l'accord.

Plus encore que par le passé, le président du Conseil d'association a participé à toutes les réunions de la Conférence et également aux difficiles discussions de la Commission paritaire sur la mise au point de la proposition de résolution. Chacun d'entre nous a pu l'interroger à loisir, et on n'a pas manqué de le faire, sur des problèmes techniques et politiques et il a répondu à chacune de ces interrogations.

C'est toujours une agréable surprise que de constater qu'un président du Conseil connaît parfaitement les dossiers, qu'il s'agisse du problème de l'écoulement de certains produits tropicaux ou de la garantie à donner aux investissements privés.

Cela est très heureux parce que, grâce à la présence du représentant du Conseil à chacune des réunions de la Commission paritaire et de la Conférence, nous avons réussi à compenser l'absence d'une procédure

### Vals

de questions écrites à poser au Conseil, procédure que celui-ci nous a toujours refusée. Nous pourrions d'ailleurs user encore de ces occasions pour poser au ministre des questions précises avec la chance d'obtenir une réponse immédiate.

Quant à la participation des délégations, je voudrais mentionner un problème traité aux points 6 et 7 de mon rapport. Certes, nous pouvons regretter qu'un nombre croissant d'États africains soient sans Parlement — c'est, à l'heure actuelle, le cas de sept États sur dix-huit — tout en montrant beaucoup de compréhension pour les difficultés politiques particulières que connaissent certains États associés.

Mais ce qu'on peut déplorer davantage, c'est qu'à la dernière Conférence, quatre États africains n'ont envoyé ni représentant ni observateur, encore qu'un État comme la Somalie, qui a cependant un Parlement, avait ses raisons, puisque ses représentants participaient à la campagne électorale. A cet égard, je voudrais proposer — et cela ne figure pas dans mon rapport — que le président de la Commission paritaire, qui sera désigné incessamment, fasse une démarche de caractère officieux auprès des ambassadeurs à Bruxelles du Congo-Brazzaville, de la République centrafricaine, du Dahomey et de la Somalie pour leur dire d'une manière très amicale, que la Conférence tout entière a déploré leur absence et qu'il est hautement souhaitable qu'à l'avenir les 18 États associés envoient au moins un observateur à la réunion de la Conférence parlementaire. En effet, leur absence pourrait laisser croire, à tort ou à raison, à une certaine désaffection ou à un manque d'intérêt de la part de leur pays pour les organes parlementaires de l'association.

Un deuxième problème, évoqué au point 7 de mon rapport, concerne la participation — cette fois presque trop active — de certains ambassadeurs des États africains. Ceux-ci ont, à l'occasion des débats très serrés de la Commission paritaire sur la proposition de résolution faisant suite au rapport de M. Ébagnitchie, présenté par écrit des amendements et ont pu, parfois sur des problèmes précis, modifier sensiblement l'opinion majoritaire des représentants élus de la Commission. Il y a là un problème d'application du règlement qui est assez délicat et ne devrait probablement pas être résolu par nous. La solution devrait provenir des États associés eux-mêmes. J'ai seulement voulu mentionner ce problème parce qu'il a pris une certaine acuité à Tananarive.

En ce qui concerne le fond même des débats, il y a lieu de noter une convergence assez nette entre les positions des Africains qui, visiblement, se concertent bien davantage que par le passé. Cela prouve l'efficacité de leur Comité de coordination et aussi, comme l'a souligné M. Rochereau, une maturité politique et un sens plus marqué de leurs intérêts communs et de leur nécessaire solidarité.

Souvent, nous avons vu M. le ministre Diawara appuyer les idées exprimées par tel ou tel parlementaire africain, les préciser au besoin et indiquer que telle était également la position prise par les 18 ministres africains qui avaient eu l'occasion de se prononcer sur ce point. Cela donnait un poids supplémentaire aux revendications des Africains vis-à-vis des Européens.

Il est inutile, je crois, de résumer le contenu même des débats traités dans les paragraphes 8 à 21 de mon rapport, puisque le Parlement européen sera appelé à le discuter dans un instant en l'examinant paragraphe par paragraphe.

Je voudrais simplement et très rapidement évoquer le problème des investissements privés et de leur garantie qui a suscité beaucoup de controverses à Tananarive. C'est un problème complexe et délicat qui a son importance dans le cadre de la nouvelle convention. Nous devrions l'étudier d'une manière approfondie au sein de notre commission et dans le cadre de la Commission paritaire, et en faire peut-être le thème d'un débat, voire d'un rapport.

C'est une suggestion que je fais en mon nom personnel, et non pas au nom de la commission.

En conclusion, je voudrais vous faire part de quelques impressions sur le climat de cette Conférence. Je me félicite en particulier de l'évolution qui s'est produite dans nos rapports avec les Africains. Je me rappelle que pour préparer la première Conférence parlementaire eurafricaine de Strasbourg, le Parlement européen avait été invité à une réunion qui s'est tenue à Rome en janvier 1961, avec les représentants élus des États africains, alors tout nouvellement indépendants, pour savoir s'ils pensaient que l'association devait continuer et, dans ce cas, dans quelles conditions. Lors de cette réunion, à laquelle j'ai eu l'honneur de participer, beaucoup de membres tant africains qu'européens étaient venus avec une certaine appréhension et parfois même des réticences, d'aucuns craignant de voir se perpétuer après l'indépendance un certain assujettissement des uns aux autres. Progressivement, au cours de nos réunions avec les Africains, ces sentiments ont disparu et un climat de réelle confiance réciproque entre Européens et Africains s'est instauré, contribuant beaucoup au succès de l'association.

Je pense d'ailleurs qu'il est extrêmement important de conserver cet atout, de mettre tout en œuvre pour que les quelques réticences qui pourraient subsister chez certains puissent disparaître.

Je voudrais terminer, en cette période de renouvellement de la convention d'association, en répétant une fois encore ce qui a été dit un certain nombre de fois déjà, à savoir que ce qui est remis en cause tous les cinq ans, ce n'est pas le principe même de l'association, laquelle a un caractère permanent, mais simplement les modalités de coopération commer-

**Vals**

ciale, économique et financière qui doivent être adaptées à l'évolution économique des États associés et à l'évolution de nos rapports avec eux.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Metzger, au nom du groupe socialiste.

**M. Metzger.** — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, permettez-moi d'ajouter une dernière considération.

Il est un fait que nos amis et collègues africains ont de plus en plus le sentiment que cette association est une bonne chose et qu'elle est précieuse pour les Africains et pour les États africains. J'estime qu'il importe de le dire et de le répéter, ne serait-ce que pour faire justice des accusations que l'on formule contre l'association, certains estimant même devoir parler de néocolonialisme. Aussi bien lors de réunions de la Commission paritaire qu'à l'occasion de conférences de presse, les Africains affirment, en réponse aux questions directes qui leur sont posées, que l'association est bénéfique et qu'ils se félicitent vivement de ses progrès. Cette idée est d'ailleurs aussi nettement exprimée dans les rapports du député Ebagnitchie qui, lui aussi, juge favorablement l'association. Nous avons le droit de le dire nettement et, je crois, nous devrions même le proclamer avec beaucoup plus de vigueur. Personnellement, j'ai profité de la possibilité qui m'était offerte dans le cadre du service de presse socialiste pour regrouper les déclarations qui avaient été faites à ce sujet, de façon à informer exactement le public de ce que pensent de la question les Africains et les responsables associés à cette entreprise.

Cela n'empêche évidemment pas qu'il y ait des divergences d'opinions et l'on n'a pas caché qu'il y en avait eu à Tananarive. Mais ce qui importe, c'est la façon dont ces divergences s'expriment. En effet, elles s'expriment en termes de confiance, chacun sachant que l'autre lui veut du bien et que l'on s'efforce de rechercher les meilleures solutions.

Je n'ai plus grand-chose à ajouter à l'excellent rapport de M. Vals. Comme M. Bersani, il a fait un rapport vraiment complet. Je voudrais seulement m'arrêter un instant à un problème très important, celui de l'industrialisation. On a très bien compris, à Tananarive, que le développement industriel et le développement agricole doivent aller de pair, qu'il n'y a pas lieu de les opposer l'un à l'autre, mais qu'au contraire, ils sont complémentaires. On a compris aussi que le développement industriel doit s'opérer de manière que l'approvisionnement du marché africain soit mieux garanti et qu'à cette fin, il faut voir au delà des frontières des États africains. On a déjà dit, mais on ne le dira jamais assez, et ceci veut être en même temps une exhortation, que les

Africains doivent eux-mêmes abolir leurs frontières et se préoccuper davantage de créer un marché commun africain.

Mais il est tout aussi manifeste que cela ne suffira pas, qu'il faut aussi un déplacement d'activités industrielles d'Europe vers l'Afrique. Il existe toute une série d'industries qui, si elles ont un caractère secondaire, n'en sont pas moins importantes, et qui peuvent et doivent être déplacées vers l'Afrique, de façon que les Africains aient à leur tour la possibilité non seulement d'approvisionner leur propre marché, mais aussi d'exporter, ce qui est pour eux une nécessité.

Nous devons, nous, les Européens, bien nous rendre compte que nous sommes appelés à faire quelque chose dans ce domaine — il serait excessif de parler de sacrifice — pour les Africains, c'est-à-dire permettre l'évolution qui s'impose si l'on veut assurer le développement du marché et des États africains. Mais il ne fait pas de doute non plus qu'en permettant cette évolution, en la favorisant, c'est le développement général, tant européen qu'africain, que l'on sert.

Je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce qui a été dit des États africains anglophones, si ce n'est que la cordialité des relations et la compréhension mutuelle dont on a fait état, nous les retrouverons aussi bien dans les régions de langue française.

Cette Conférence était la cinquième, et c'est un fait que les choses évoluent non seulement en ce qui concerne les problèmes économiques ou le fonds de développement, qui est maintenant bien rodé et qui a fonctionné d'une façon très satisfaisante, mais encore en ce qui concerne la coopération psychologique.

Cela est extrêmement important et significatif, car cette coopération psychologique et ces bonnes dispositions sont évidemment — on ne le dira jamais assez car cela montre combien, en agissant dans le domaine économique, la Communauté économique européenne agit également sur le plan politique — un facteur politique extrêmement important. A ce sujet également, je ne puis que dire — pour éviter les répétitions — que le groupe socialiste estime, de même, je pense, que les autres groupes, que cette entreprise, qui a débuté et s'est développée d'une façon heureuse, doit être poursuivie, que le traité de Yaoundé doit être renouvelé comme on l'a dit et qu'il faudra avoir égard à ce qui a été dit et décidé aussi bien à Tananarive qu'au cours des réunions de la Commission paritaire.

Le groupe socialiste se réjouit que, malgré certaines divergences d'opinions, un rapport positif comme celui-ci ait pu être établi.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Laudrin, au nom du groupe de l'Union démocratique européenne.

**M. Laudrin.** — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le rapport de M. Vals sur les résultats de la Conférence parlementaire de l'association avec les pays africains et malgache présente l'éminente qualité d'être objectif. J'ai le devoir de lui apporter les compliments de mon groupe : il n'y est pas si habitué qu'il n'y trouve aujourd'hui un certain plaisir.

**M. Vals, rapporteur.** — J'y suis très sensible.

**M. le Président.** — C'est un effet de la grâce !  
(Sourires).

**M. Laudrin.** — Je tiens à préciser, cependant, que son texte écrit m'a plu davantage que son intervention orale. J'ai l'impression que celle-ci était un peu allongée sans avoir peut-être raison de l'être.

Nous sommes d'accord pour qu'il n'y ait pas, à l'origine, quatre vice-présidents français, mais que voulez-vous que nous y fassions, nous autres ? Nous ne pouvions pas faire autrement pour ce qui concerne notre groupe. Je vous renvoie la balle, Monsieur Vals ; vous fûtes de ces quatre vice-présidents, votre geste eût été très aimable si, au début de la Conférence, vous aviez fait connaître ce que vous venez d'annoncer tout à l'heure.

Cela dit, permettez-moi de souligner quelques problèmes que cette Conférence a peu ou mal éclairés et qui doivent, à mon sens, retenir l'attention de cette Haute Assemblée.

Comme vous l'avez dit, sur les 18 pays africains et malgache, 11 seulement disposent d'une représentation parlementaire. Il devait donc manquer au rendez-vous, si l'on prend au sens strict l'article 50 de la convention de Yaoundé, 7 sur 18 pays associés, et c'est beaucoup. Trois étaient représentés par des ambassadeurs, ce qui est un contresens dans la conception que nous avons du rôle parlementaire, et quatre étaient absents. Encore une fois, voici un regret que nous devons exprimer très fortement.

Vous n'avez pas fui, Monsieur Vals, le problème institutionnel ainsi posé. En réalité, nous devons nous convaincre que, de part et d'autre, aucune solution constructive n'a été présentée. C'est là un très grave problème à la veille de la signature de la nouvelle convention de Yaoundé. Peut-être faudrait-il que, de part et d'autre, on s'entende pour trouver une formule qui soit conciliable avec la lettre et l'esprit du traité.

Le seconde réflexion que suscite votre rapport, Monsieur Vals, vient des critiques formulées par nos amis africains quant au niveau affaibli de leurs exporta-

tions vers l'Europe des Six. Il est évident que nous devons limiter, voir supprimer les restrictions quantitatives de marchandises importées des pays membres et assurer des débouchés accrus aux producteurs de ces pays associés.

A ce propos se pose l'irritant problème des oléagineux, auquel vous avez fait allusion dans votre texte, et des aides fournies par notre Communauté à ces produits. Mais, peut-être pourrez-vous nous le dire tout à l'heure, et en tout cas pourrez-vous le préciser dans votre rapport définitif, il serait bon de savoir quels sont les États membres qui n'ont pas ratifié la décision prise voici 18 mois et quelles sont les raisons qu'ils invoquent.

Le rapport de M. Vals présente également un certain flou sur les mesures d'aide aux productions et aux investissements. A cet égard, j'ai apprécié les développements que nous trouvons sur les préférences réciproques. Cependant, si l'on nous fait part du souhait unanime des États associés de voir le régime de franchise douanière constituer un fondement permanent de l'association, applicable au delà de la nouvelle période de cinq ans, j'aurais apprécié que le rapporteur nous tînt également au courant, sur ce point, des réactions des divers États membres.

Je m'autorise, si vous le voulez bien, une quatrième remarque. Grâce à l'excellent rapport de M. Dewulf, nous avons envisagé que certaines activités de transformations marginales en Europe pourraient bénéficier d'une rentabilité intéressante en Afrique. A la réflexion, cette affirmation manquerait, d'après nous, d'un certain réalisme.

S'agit-il, comme le laisse supposer une première lecture de votre texte, du transfert d'unités réellement adaptées aux nécessités africaines ?

Dans une intervention qui fut l'une des plus importantes à porter à son actif, M. Rochereau avait indiqué les raisons pour lesquelles il serait stérile de limiter volontairement l'industrialisation au secteur des substitutions orientées vers le marché intérieur. Au contraire, a-t-il précisé, le développement industriel peut et doit être un complément au développement agricole et il convient de promouvoir une industrie d'exportation dans ces pays associés.

J'aimerais, Monsieur Vals, que dans votre rapport définitif, vous fassiez une place plus grande à la remarquable intervention de M. Rochereau sur ce point précis.

Sous réserve de ces quelques remarques qui, je pense, n'ont rien de blessant, nous vous remercions, Monsieur Vals, du travail que vous nous avez soumis et qui, s'il n'est pas exhaustif, mérite de retenir tout notre intérêt. C'est pourquoi, en raison même de son objectivité, nous ne trouvons absolument rien à mo-

**Laudrin**

difier à la proposition de résolution que vous avez présentée.

(*Applaudissements*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Bersani.

**M. Bersani.** — (1) Monsieur le Président, je m'associe, moi aussi, aux félicitations qui ont été adressées à M. Vals pour ce rapport vraiment complet et exceptionnellement objectif, qui reproduit d'une manière absolument fidèle le climat et nous donne la substance de la Conférence de Tananarive. Je remercie le rapporteur d'avoir rappelé avec cette même objectivité le problème que je voulais soulever à Tananarive à propos de la composition du bureau pour ce qui est de la partie européenne.

Je crois que nous sommes tous d'accord — et je remercie M. Vals d'avoir si bien développé ce problème — sur les conclusions qu'il a présentées et sur les propositions très précises qu'il nous a soumises.

En ce qui concerne le jugement d'ensemble qu'il a porté sur la Conférence, je partage également son avis. La Conférence s'est déroulée dans un climat renouvelé de confiance réciproque et elle nous a permis, à nous, Européens, de constater une évolution vraiment intéressante et positive dans la position de nos collègues africains.

Je tiens à rappeler ici l'action de notre collègue africain, M. Ebagnitchie, lequel a non seulement présenté un rapport magistral sur tous les problèmes de l'association, mais a aussi participé à la discussion avec un talent et une compétence qui lui font vraiment honneur.

On peut donc formuler un jugement positif sur l'expérience qui a été réalisée et c'est là un patrimoine précieux que nous nous sommes engagés à défendre et à faire fructifier dans l'intérêt commun, surtout dans l'intérêt africain.

Il existe une collaboration concrète. Cette collaboration doit être approfondie. Évidemment, comme l'a souligné M. Vals, la Conférence s'est tenue à un moment fondamental parce que, d'une part, on pouvait dresser le bilan de 5 années de travail et, d'autre part, il fallait formuler un jugement et présenter des suggestions pour la nouvelle convention qui, nous l'espérons, pourra être conclue dans les prochains mois.

Ainsi placée au centre des grands problèmes de la politique eurafricaine, la Conférence a été, me semble-t-il, pleinement à la hauteur de ses responsabilités. Le document adopté à l'issue des travaux est de loin le plus complet et le plus précis que nous ayons vu adopter au cours des dernières années, depuis que la convention est en vigueur. Il offre un vaste panorama de tous les problèmes fondamen-

taux que soulève la collaboration de la Communauté économique européenne avec les pays africains et Madagascar. Je pense donc que, sur ce point, nous pouvons nous déclarer satisfaits.

Il n'en reste pas moins que certaines réalisations et certaines situations peuvent prêter le flanc à la critique : le rapport du président Vals en fait état de nombreuses reprises.

Nos partenaires africains ont surtout mis l'accent sur l'aspect préoccupant des échanges commerciaux. A ce propos, je voudrais faire tout de suite une mise au point. D'aucuns pourraient être amenés à croire qu'en plaçant le problème de l'industrialisation au centre de nos préoccupations, on accorde moins d'importance aux problèmes du développement primaire, en particulier à l'agriculture.

Si l'on se livre à une analyse rétrospective des travaux de la Conférence, je crois que l'on peut dire au contraire qu'il n'y a eu aucun changement dans la politique suivie jusqu'ici, ni dans les perspectives établies pour l'agriculture et que, par conséquent, la politique industrielle n'est pas considérée, si l'on se réfère aux travaux de la Conférence, comme une politique de rechange et une politique concurrente, mais au contraire comme un complément de ce qui a été fait jusqu'à ce jour.

Nous pensons que c'est ainsi qu'il convient de poser le problème. Il faut absolument que, tout en songeant à de nouvelles actions, nous nous efforcions de défendre les positions déjà acquises, dont la valeur reste absolument primordiale.

L'agriculture tout d'abord. A cet égard, il ne fait aucun doute que nous devons nous rallier entièrement aux critiques formulées par nos amis africains. Il ne nous est pas permis d'assister indifférents à la réduction progressive du volume global des échanges de matières premières entre l'Afrique et l'Europe. Depuis des années, M. Armengaud mène un combat long et méritoire sur ce terrain, faisant valoir que dans les mécanismes appropriés et sans un développement de certains secteurs de notre politique commerciale, nous ne réussirions pas à arrêter ce courant défavorable.

Nous ne contribuerons donc à résoudre ces problèmes que si nous nous en tenons à la conception que nous avons défendue jusqu'alors.

De ce point de vue, il n'est pas sans importance de réaffirmer, ainsi que le fait la résolution adoptée à Tananarive, la nécessité de mettre en œuvre des mécanismes d'intervention et de stabilisation offrant au moins quelques-unes des garanties demandées par nos partenaires africains et qui, nous devons le reconnaître en toute objectivité, sont indispensables si nous voulons améliorer la situation.

Il me semble donc que les parlementaires réunis à Tananarive ont poursuivi le travail effectué ces der-

**Bersani**

nières années et que cette Conférence s'inscrit logiquement dans la suite des prises de position et des débats passionnés et parfois dramatiques d'Abidjan et de Strasbourg auxquels a donné lieu précisément le problème délicat des échanges commerciaux.

Il est un autre aspect que la Conférence de Tananarive a mis en relief en abordant le problème des échanges commerciaux : c'est le sens et la signification de notre politique à l'égard de nos partenaires africains dans le cadre de la politique mondiale pratiquée dans ce domaine. Après les vicissitudes de la Conférence de la Nouvelle Delhi, si décevante à maints égards, on prend de plus en plus conscience, à mesure que le temps passe, de la réalité dramatique qui nous entoure : un groupe de 18 pays (parmi lesquels les principaux pays de l'Europe occidentale, les États-Unis, l'U.R.S.S., le Canada et le Japon) se partagent 84 % du revenu mondial, laissant aux autres, dont le nombre dépasse la centaine, les 16 % restants, avec un système d'échanges pour lesquels la Communauté européenne, tout en ayant fait beaucoup plus que d'autres sur le plan des échanges et de l'économie mondiale, ne saurait se soustraire à une responsabilité qui soit à la mesure de son rôle dans l'ensemble du commerce mondial.

A ce propos, M. Vals a mis l'accent sur cette partie des conclusions de Tananarive, notamment sur les paragraphes 19, 20 et 21. Dans ces conclusions, faisant face à ces responsabilités devant le monde, les 18 pays africains et les 6 pays européens prennent solennellement l'engagement de développer, dans le cadre des initiatives des Nations unies, leur collaboration sous toutes les formes possibles et affirment que l'association ne devra pas faire obstacle à la mise en œuvre d'un système de préférences généralisées lequel ne devra, en aucun cas, mettre en cause le régime de franchise dont bénéficient déjà les pays africains. Tous les partenaires de cette association ont pris leurs responsabilités sans équivoque, face à une réalité mondiale toujours plus dramatique. Il y a là incontestablement des résultats positifs : développement de la collaboration déjà existante, amélioration du F.E.D. et des formules suivant lesquelles la Communauté européenne entend contribuer, en respectant l'égalité politique des deux parties, au développement et à la prospérité de l'Afrique, responsabilités prises dans le cadre des échanges internationaux. En outre, on a pour la première fois abordé systématiquement le problème de l'industrialisation. Et, à ce propos, M. De Wulf mérite toute la reconnaissance que M. Vals lui a exprimée dans son rapport, parce que sur la base de ses propositions, nous avons pu engager une discussion extrêmement intéressante, portant sur des points précis et riche de perspectives.

Comme M. Laudrin nous le rappelait, il est indispensable de s'entendre sur le genre d'industrialisation que nous devons nous efforcer de réaliser, et les indications de M. Rochereau ont été et restent

pour nous tous d'une extrême importance à cet égard.

Il y a toutefois des chapitres importants devant lesquels nous ne pouvons pas ne pas exprimer de vives critiques. Le F.E.D. a réalisé de grandes choses au cours de ces cinq dernières années, notamment en passant du plan des infrastructures à celui des investissements productifs, mais nous sommes restés fortement liés — et il ne pouvait en être autrement — au secteur des productions agricoles, de sorte que le passage au développement des productions industrielles posera toute une série de problèmes. Les propositions à ce sujet n'ont pas manqué à Tananarive. On s'est interrogé sur la question de savoir si le moment n'était pas venu d'envisager de scinder le F.E.D. en deux secteurs dont les interventions en faveur de la production se feraient suivant des modalités différentes. Si nous ne parvenons pas à mettre au point nos mécanismes d'intervention financière et des programmes de dimensions appropriées, je doute fort que cette politique — qui a suscité tant d'espérances et qui est la seule capable d'augmenter le degré d'indépendance économique et d'autonomie des pays africains — puisse accomplir des progrès sensibles.

En conclusion, je dirai que j'approuve pleinement ce rapport si complet et si important, si pénétrant et si objectif que nous a présenté M. Vals. Nous devons maintenir cette atmosphère de confiance, nous devons essayer d'améliorer les instruments qui se sont révélés utiles durant ces dix années, nous devons assurer un meilleur fonctionnement des institutions ; et je me rallie à toutes les observations qui ont été faites, qu'il s'agisse de l'absence de certains pays ou de la manière dont les ambassadeurs ont été associés aux travaux de la Commission paritaire, ainsi qu'à toutes les autres considérations qui, en ce qui concerne les institutions, touchent la sensibilité et le développement démocratique de notre association.

Nous sommes à la veille du renouvellement de la convention et nous en parlerons amplement ; nous attendons que M. Rochereau nous informe des développements des derniers jours. Je crois que durant ces semaines extrêmement précieuses, nous ne devons négliger aucun effort pour nous préparer convenablement à l'échéance. On ne peut envisager un arrêt des initiatives, ni un blocage des mécanismes les plus délicats. Ce risque doit être écarté à tout prix et c'est surtout à cet égard que nous voudrions que M. Rochereau nous rassure. Au cas où il semblerait impossible de terminer dans les délais — eu égard aux procédures de ratification complexes de nos Parlements — il faudrait que ces mesures de caractère transitoire dont M. Vals nous a parlé soient appliquées à temps, afin d'éviter des incidents très désagréables non seulement sur le plan pratique, mais surtout du point de vue politique. Nous savons avec quelle ardeur et avec quel

**Bersani**

mérite M. Rochereau travaille à cet objectif, mais notre sens des responsabilités nous oblige à faire part à l'Assemblée des préoccupations qui sont actuellement les nôtres.

(*Applaudissements*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Armengaud.

**M. Armengaud.** — Monsieur le Président, mes chers collègues, je n'ai pas l'intention d'apporter la moindre observation ou critique au rapport de M. Vals, et cela pour deux raisons : la première, c'est que je n'étais pas à Tananarive, la deuxième, c'est que nous connaissons assez l'objectivité de M. Vals pour penser que son rapport sur ce qui s'est passé en Afrique est parfaitement clair et ne souffre aucune contestation.

Je me bornerai à faire une mise en garde qui s'adresse d'ailleurs moins à nos collègues européens qu'à nos amis africains.

Je me suis toujours méfié, personnellement, des miroirs aux alouettes, des promesses ou des illusions. Or, le rapport parle de l'industrialisation des pays associés et reprend, sur ce point, le paragraphe 28 de la résolution votée à Tananarive.

Il ne faut pas se leurrer, cette industrialisation est une œuvre extrêmement difficile. Déjà pour un problème moins difficile, celui de l'écoulement des matières premières africaines dans les pays européens associés, nous rencontrons d'immenses difficultés. M. Rochereau et l'ensemble de nos collègues sont témoins des efforts qui ont été faits pendant deux ans par la Commission paritaire pour parvenir au rapport qui a été approuvé il y a maintenant quinze mois à la session de la Commission mixte du mois de décembre 1967. Après d'innombrables discussions, aussi bien en Europe qu'en Afrique, des propositions précises avaient été faites, produit par produit, pour améliorer la situation de nos associés africains. Or, nous constatons aujourd'hui qu'en dépit de ces propositions précises, la situation ne s'est guère améliorée. Les propositions officieuses de la Commission, tendant à créer un prix de référence conventionnel, ne paraissent pas recevoir l'approbation d'une partie des pays de la Communauté économique européenne.

Autrement dit, les représentants de ces pays, dans les instances où ils se trouvent, après avoir plaidé avec chaleur le développement des échanges entre l'Afrique et l'Europe, s'empressent, morceau par morceau, et chacun pour son compte, de revenir sur leurs engagements. Mais n'est-ce pas là l'habitude des gouvernements ? N'insistons donc pas sur ce point, si fâcheux que cela soit.

Seulement, je ne voudrais pas que la même procédure, que la même méthode de travail s'engage à l'occasion de l'industrialisation et qu'après avoir

promis à nos amis africains la stabilisation des cours des matières premières et l'écoulement des produits tropicaux sur les marchés européens, avec certains ajustements, bien entendu, on ne vienne leur dire : « Puisque sur ces points-là nous n'arrivons pas à quelque chose de très satisfaisant, on va vous offrir beaucoup mieux : On va vous offrir la vente, à des conditions préférentielles, de vos productions industrielles sur le marché européen. » Mais quelles productions industrielles ? Va-t-on leur demander de fabriquer des produits sidérurgiques dont le marché est engorgé dans le monde ? Va-t-on leur demander de construire des transistors, des machines alors que, dans ces domaines, l'Europe est déjà très défavorisée par rapport aux États-Unis ?

J'aimerais donc qu'on ne fasse pas de promesses inconsidérées à nos amis africains. Dieu merci, M. Vals n'en a pas dit un mot et n'a jamais fait de telles promesses ! Dieu merci, la résolution de Madagascar ne l'a pas fait non plus !

Je souhaite que, par-delà cette Assemblée, les Africains sachent que nous sommes un certain nombre ici, peut-être même tous, à penser qu'il ne faut pas faire de promesses aussi vaines que celles qui ont été faites pour les matières premières. Il ne faut pas promettre l'industrialisation quand on n'est pas capable de tenir d'abord les premières promesses.

Je me tourne vers M. Rochereau pour lui demander de faire comprendre à nos gouvernements que la tartuferie n'est pas toujours la meilleure manière de diriger les affaires du monde.

**M. le Président.** — La parole est à M. Vals.

**M. Vals, rapporteur.** — Je remercie MM. Bersani et Armengaud des appréciations qu'ils ont portées en ce qui concerne mon rapport.

Je comprends les craintes exprimées par M. Armengaud. Il est prévu au paragraphe 21 du rapport, en ce qui concerne l'industrialisation, qu'étant donné l'importance du sujet, la Commission paritaire présentera un rapport. C'est à ce moment-là, je pense, qu'il sera nécessaire de se montrer très prudent.

Je remercie également M. Laudrin des compliments qu'il m'a adressés. J'y ai été doublement sensible : d'abord parce qu'il s'agissait de compliments, ensuite parce qu'ils étaient rares. Cette rareté, mon cher collègue, me rassure en ce qui concerne mon action politique. C'est pourquoi j'en apprécie doublement le prix.

**M. Laudrin.** — C'est réciproque.

**M. Vals.** — Il m'apparaît que vos remarques ne s'adressent peut-être pas au rapport que j'ai présenté, car vous avez fait état d'un avant-projet de rapport qui a existé, certes, mais qui n'est pas celui

**Vals**

qui est présentement en discussion devant le Parlement.

Le rapport en discussion n'est plus le mien, c'est celui de la commission des relations avec les pays africains et malgache.

**M. le Président.** — C'est le rapport tout court.

**M. Vals.** — En effet, ce n'est pas un avant-projet de rapport.

Le sacerdoce de M. Laudrin lui permettra d'être indulgent à l'égard du pécheur que je suis. Je suis moi-même conscient de l'insuffisance de ce rapport. Il y a eu trois jours de discussions à Tananarive. J'ai rédigé un rapport de dix-huit pages et, naturellement, ce rapport ne pouvait être qu'insuffisant. Toutefois, au cours de la dernière réunion de la commission, j'ai tenu compte de toutes les remarques qui avaient été formulées par mes collègues.

Les modifications apportées à mon rapport résultent des suggestions présentées par MM. Colin, Bersani, Hahn, Dewulf et Armengaud. Par conséquent, ayant eu conscience des insuffisances de mon rapport, puisqu'il a été modifié, je donne volontiers acte à M. Laudrin de ses observations.

Ce rapport fait suite à quatre rapports successifs en ce qui concerne les Conférences parlementaires sur l'association et il comporte, même avec ses insuffisances, de nombreuses répétitions.

Certes, je n'ai pas toujours indiqué quelles positions avait prises M. Rochereau. Mais je suis persuadé que celui-ci ne m'en fera aucun grief. En effet, il développe depuis si longtemps son point de vue devant le Parlement, devant la Commission paritaire, devant la commission des relations avec les pays africains et malgache, que reprendre ses positions dans un rapport me paraissait une redondance.

De toute façon, j'ai essayé de me montrer objectif en indiquant les problèmes qui ont été évoqués devant la Conférence et j'ai évité de prendre position à leur sujet, laissant le soin à la commission des relations avec les pays africains et malgache, éventuellement à la Commission paritaire, de prendre une position là-dessus.

Je pense que ces explications suffiront à mon collègue, M. l'abbé Laudrin, pour qu'il me donne l'absolution.

(Sourires)

**M. le Président.** — Cette confession publique mérite effectivement l'absolution.

La parole est à M. Rochereau.

**M. Rochereau, membre de la Commission des Communautés européennes.** — Monsieur le Président, mon propos sera bref. Je voudrais m'associer au

rapporteur qui se félicitait tout à l'heure de la présence, à la Conférence parlementaire de Tananarive, à la fois du président du Conseil d'association, M. le ministre Diawara, et du président du Conseil en exercice des Communautés, M. le secrétaire d'État de Coster.

La Commission ne peut que constater, par la présence de ces deux personnalités, à quel point la Conférence parlementaire de l'association a réussi. J'ai suivi les Conférences parlementaires de l'association depuis le début, comme beaucoup de nos collègues ici, et je puis dire que la progression de la qualité des travaux parlementaires a été constante, depuis le jour où nous nous sommes trouvés pour la première fois à Dakar. C'est entre Dakar et Tananarive que la Conférence parlementaire de l'association a gagné ses quartiers de noblesse. C'est un des points qui ne posera pas de problème lors de la négociation qui s'engage concernant le renouvellement des institutions.

Je voudrais faire une autre observation : bien souvent, le Parlement s'est ému et a regretté que les avis qu'il donne ne soient pas suivis d'effet, soit que les instances du Conseil les ignorent, soit que, les connaissant, elles ne s'arrêtent pas aux conclusions du Parlement. Je constaterai simplement que les problèmes qui ont été soulevés à la Conférence parlementaire de l'association concernent à la fois la vie de l'association et son renouvellement. Tous sont évoqués dans la proposition de résolution. A supposer que le Conseil ne retienne pas la totalité des conclusions de la Conférence parlementaire, sur tous les points qui font l'objet de la négociation actuelle et sur tous ceux qui ont fait l'objet de l'avis de la Conférence de l'association, le Parlement s'est exprimé en temps utile. L'avis du Parlement est donc connu, tout comme ses prises de position, que ce soit du côté européen ou africain, que ce soit enfin au sein de la Conférence parlementaire de l'association.

Je désire souligner cet aspect des choses parce que, pour la Commission, cet appui du Parlement est d'importance considérable — le président Rey en a fait état à plusieurs reprises pour d'autres problèmes — puisque nous approchons de la fin de l'association de Yaoundé. Je tiens à ajouter que j'ai toujours été fort sensible, au long de ces cinq années, à l'appui que le Parlement a toujours apporté à la Commission, même quand ses avis divergeaient des thèses de la Commission. C'est ce qu'on appelle le dialogue.

Je désire aussi remercier M. Vals d'avoir si bien précisé les problèmes qui restent fondamentaux pour l'avenir. Je comprends bien qu'il n'en ait pas discuté dans son rapport : sa mission était de nous relater ce qui s'était passé à la Conférence de Tananarive. Bien entendu, je ne me prononce pas sur les aspects purement parlementaires qu'a évoqués tout

**Rochereau**

à l'heure M. Vals. Ceux-ci ne concernent pas la Commission.

Mais je note en particulier qu'en ce qui concerne le problème agricole, c'est-à-dire le soutien des prix et le régime d'importation qui seraient créés pour les produits fondamentaux de nos amis associés et tout particulièrement des produits homologues et concurrents, le rapport attire l'attention, en quelques lignes, sur la difficulté mais aussi sur la sensibilité du problème.

Le second point, c'est l'industrialisation.

Je tiens à remercier M. Armengaud d'avoir tiré cette sonnette d'alarme et d'avoir bien montré que l'industrialisation n'est pas l'alternative d'une politique agricole à mener au profit des pays sous-développés. Je l'ai d'ailleurs précisé déjà à Tananarive.

Je reviens de la Haute-Volta. Sur la carte, je remarque un immense territoire vide. Ce territoire peut être mis en valeur sans grandes difficultés. Il y a tout ce qu'il faut pour réussir. Ce n'est pas de l'industrialisation qu'il faut faire dans ces pays-là, du moins dans cette région de la Haute-Volta ; c'est manifestement de la politique agricole.

D'autre part, je désire aussi remercier M. Armengaud de s'être élevé contre ce que j'appelle, d'un terme peu schématique et probablement un peu excessif, le mythe de l'industrialisation.

Encore une fois, nous sommes bien convaincus qu'il faut faire de l'industrialisation, autrement dit qu'il faut créer de la valeur ajoutée en Afrique. Nous voudrions que ce problème fût bien étudié. Or, et M. Vals y fait allusion dans son rapport, il existe actuellement deux documents qui exposent le problème de l'industrialisation tel que la Commission le voit. L'un d'entre eux est le rapport de M. Dewulf, auquel je voudrais que soit ajoutée l'intervention que j'ai faite à Tananarive ; ensuite, on pourra peut-être dégager, au fur et à mesure que vit la nouvelle association, une politique d'industrialisation, comme nous avons actuellement défini une certaine politique de la mise en valeur des régions agricoles. J'espère qu'ensuite nous aurons aussi, et cela nous l'avons dit à nos amis africains, une certaine politique de la formation des humains, disons une politique de l'éducation nationale. Il y a là toute une série de problèmes que nous n'avons pas le temps d'aborder — ce n'est ni le lieu ni le moment.

Je constate simplement, en terminant, que tous ces problèmes ont été évoqués par la Conférence parlementaire, qu'ils ont été évoqués par les parlementaires eux-mêmes soit au sein de la commission des relations avec les pays africains et malgache, soit au sein de la Conférence parlementaire et en séance publique. Alors, vous jugerez bon, Monsieur le Président, que je remercie très amicalement les membres du Parlement de l'aide qu'ils nous ont apportée.

Pour terminer, M. Bersani m'a demandé où en étaient actuellement les négociations avec nos amis africains. Le 24 et le 25 mars, le Conseil de ministres de la Communauté se réunira en vue de définir des positions communes sur un certain nombre de problèmes qui seraient alors présentés le 26 mars à une réunion de négociations avec les Africains. Mais, jeudi prochain, 13 mars, il y aura une réunion des représentants permanents de la Communauté et, le 14, une réunion avec les Africains au niveau des ambassadeurs. Donc, les échéances se tiennent.

L'évolution est-elle heureuse ? Est-elle malheureuse ? C'est là une autre affaire. J'ai l'impression que nous avons marqué le pas pendant un temps et que, maintenant, les négociations s'étant développées, on commence à aborder des sujets concrets. Je tiendrai tout naturellement le Parlement informé du déroulement des négociations. J'ai espoir que nous arriverons à peu près à l'échéance prévue du 31 mai 1969. Je ne puis garantir que la date sera rigoureusement tenue, mais nous devrions arriver à définir les bases d'une nouvelle association, étant entendu que dans l'avenir — M. Bersani a raison de le souligner — il faudra bien prévoir des mesures transitoires. Je ne me fais en effet aucune illusion : le troisième Fonds européen de développement ne sera pas disponible au moment où cessera l'actuel deuxième Fonds européen de développement, c'est-à-dire au 31 mai 1969. D'abord, parce que tous les crédits seront engagés, car il n'y aura plus de crédits en caisse ; ensuite et surtout, parce que les ratifications parlementaires n'auront pas été données. Toutes les décisions qui auront pu être prises seront paralysées de ce fait. Je prévois qu'un certain temps passera avant que ces ratifications soient définitives, de sorte qu'il nous faut trouver une formule pour vivre un an sans hiatus entre la deuxième et la troisième association. En tout cas, je tiens à remercier à nouveau le Parlement, Monsieur le Président.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — Merci, Monsieur Rochereau.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition de résolution.

La proposition de résolution est adoptée. (\*)

*12. Décision relative à l'organisation  
d'une enquête sur les coûts  
des infrastructures des transports*

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Apel, fait au nom de la

(\*) J.O. n° C 41 du 1<sup>er</sup> avril 1969.

**Président**

commission des transports, sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à une décision modifiant certaines dispositions de la décision n° 65/270/C.E.E. du Conseil, du 13 mai 1965, portant application de l'article 4 de la décision n° 64/389/C.E.E. du Conseil, du 22 juin 1964, relative à l'organisation d'une enquête sur les coûts des infrastructures servant aux transports par chemin de fer, par route et par voie navigable (doc. 208/68).

La parole est à M. Apel.

**M. Apel, rapporteur (A).** — Monsieur le Président, le rapport traite d'une question technique dont les implications politiques sont néanmoins considérables. Je puis me dispenser de le commenter, car il expose de quoi il s'agit avec suffisamment de précision. La commission des transports et aussi, d'ailleurs, le groupe socialiste reviendront sur l'ensemble du problème lors de la session de mai, et nous disposerons alors d'un second rapport, qui traitera des aspects politiques de la question.

**M. le Président.** — La parole est à M. Cousté, au nom du groupe de l'Union démocratique européenne.

**M. Cousté.** — Monsieur le Président, nous sommes surpris par la brièveté de l'intervention de M. Apel. Je pensais que ses indications seraient un peu plus fournies. Il nous dit fort intelligemment, comme toujours, que les choses seront examinées plus à fond et dans leurs conséquences au mois de mai.

Néanmoins, le rapport que vous présentez, Monsieur Apel, au nom de la commission des transports de notre Parlement, vaut plus, je pense, que quelques mots elliptiques. En effet, nous nous trouvons en présence d'une enquête sur les coûts des infrastructures servant aux transports par chemin de fer, par route et par voie navigable mais aussi des infrastructures urbaines, il faut bien le préciser. Je ne voudrais pas laisser passer l'occasion — surtout en présence de M. Bodson, chargé des transports — de dire que cette enquête a un immense mérite à nos yeux. Elle doit permettre, selon des méthodes communes, de connaître ce qui se passe dans différents pays européens.

Or, s'il est un sujet qui nous préoccupe constamment à la commission des transports, comme dans les diverses commissions de notre Parlement, c'est justement une vue commune des problèmes qui présentent les caractéristiques nationales, régionales ou communales, en l'espèce trop marquées. C'est pourquoi cette enquête nous paraît importante et nous voulons le souligner à la tribune de ce Parlement.

Nous insistons également sur le fait que nous voudrions connaître les résultats des études pilotes et des relevés de 1966 qui ont été faits relativement aux

coûts des infrastructures. A notre connaissance, ils n'ont pas été publiés, ce que nous comprenons, mais notre commission des transports elle-même n'en a pas eu connaissance.

Il est bon de profiter de ce débat pour demander à la Commission de faire connaître ce qui a déjà été réalisé en matière d'enquête sur des sujets importants.

Je serais très heureux qu'au mois de mai, comme l'a indiqué M. Apel — et je sais que le président de la commission des transports y attache de l'importance — nous puissions discuter sur le fond d'un certain nombre de problèmes liés à la politique commune des transports.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — La parole est à M. Bodson.

**M. Bodson, membre de la Commission des Communautés européennes.** — Monsieur le Président, je remercie tout d'abord M. Apel de son excellent rapport. Il a été vraiment trop modeste en s'abstenant de développer ses réflexions qui ont été approuvées par la commission parlementaire des transports. A cet égard, M. Cousté a parfaitement raison de souligner l'importance des études effectuées ou projetées sur le plan communautaire, car nous voulons procéder scientifiquement et avoir une base sérieuse quant à la solution du problème de l'imputation des coûts d'infrastructure.

Il est exact que, dans le cas présent, il s'agit seulement d'une décision prise par le Conseil de ministres en 1965, visant à une orientation plus marquée vers la tarification de l'usage des infrastructures urbaines. Cette étude comprendra également un examen approfondi des techniques de perception, c'est-à-dire de la façon de percevoir la contre-valeur des charges très lourdes résultant des phénomènes de congestion, voire de la saturation de la voirie urbaine, provoqués par la circulation automobile.

C'est un point qui tient particulièrement à cœur à M. Apel. Je le comprends, car dans de nombreuses régions, comme la région parisienne ou celle de la Ruhr, les problèmes de circulation et d'infrastructure se posent dans des termes comparables à ceux d'une agglomération urbaine. Il faut aider les autorités communales à résoudre ces problèmes et à faire face aux dépenses toujours croissantes dans ce domaine.

Quant à la présente question, qui est plutôt d'ordre technique, j'estime avec M. Apel que nous y reviendrons d'ici quelques mois dans un autre contexte. J'espère que nous aboutirons alors à un accord sur la voie à suivre et que M. Apel pourra se rallier à notre point de vue, car c'est précisément en faisant progresser tous ces travaux que nous arriverons, à un

**Bodson**

moment donné, à dégager une solution commune, bénéfique pour nos six pays.

M. Cousté a posé deux questions. En ce qui concerne l'étude pilote, elle est terminée. Comme il est d'usage, elle doit être envoyée d'abord au Conseil qui la transmettra à la commission des transports. Quelques jours seulement nous séparent de l'envoi au Conseil, de sorte que la commission parlementaire recevra le document dans les tout prochains jours.

La deuxième étude, celle relative au relevé des dépenses de 1966, n'est pas encore prête, mais elle sera à la disposition du Parlement d'ici deux mois au plus tard. Lorsque nous discuterons alors le rapport de M. Bousquet et que nous pourrons, comme je l'espère, nous mettre d'accord sur l'approche à adopter, nous pourrons nous féliciter d'avoir fait un grand pas en avant dans l'élaboration d'une politique des transports de la Communauté.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — Je vous remercie, Monsieur Bodson.

Personne ne demande plus la parole ?..

Je mets aux voix la proposition de résolution.

La proposition de résolution est adoptée (\*).

**13. Adoption du procès-verbal**

**M. le Président.** — Conformément à l'article 17, paragraphe 2, du règlement, je dois soumettre à l'approbation du Parlement le procès-verbal de la présente séance qui a été rédigé au fur et à mesure du déroulement des débats.

Il n'y a pas d'observation ?..

Le procès-verbal est adopté.

**14. Clôture de la session annuelle**

**M. le Président.** — Je déclare close la session annuelle 1968-1969 du Parlement européen.

La séance est levée.

*(La séance est levée à 19 h 05)*

---

(\*) J.O. n° C 41 du 1<sup>er</sup> avril 1969.